

tion actuelle, et rejetée par une majorité de deux votes. Depuis dix jours, la Chambre est occupée à la considération des subsides ; le projet de loi de milice n'a pas encore avancé d'un pas depuis notre dernier numéro.

Le 13 juillet dernier, les élèves du Pensionnat du St. Marie remirent à monsieur Simon Valois, de la part de Sa Grandeur l'Évêque de Montréal, une médaille en argent à l'effigie de Sa Sainteté le Pape Pie IX. Le 17 du même mois, M. l'abbé Valois crut devoir remercier Sa Sainteté de ce don si gracieux, en faisant parvenir au Souverain Pontife, au nom de son père, l'hommage bien vif de sa très-profonde reconnaissance, et samedi le 19 du courant, M. l'abbé a eu l'honneur insigne de recevoir de Sa Sainteté le Bref suivant :

*Dilecto Filio ALOISIO STEPHANO VALOIS, Sacerdoti, Marianopolim.*

PIUS P. P. IX.

Dilecto Filii Salutem et Apostolicam Benedictionem.

Quod Nobis nunciaverat Venerabilis Frater Episcopus Marianopolitanus, patrem tuum satis amplum et nobile templum propriis extruxisse sumptibus, quo fideles convenire possent, domumque præterea probationis condidisse, ac convictum instituendis puellis, creditum sororibus a Sanctissimis Nominibus Jesu et Marie nuncupatis; id Nobis probatissimum esse ac perjurandum testari volumus, submisso, quod commemoras, numismate imaginem Nostram referente, ut non modo procul, sed veluti præsentem piis hujusmodi operibus benedicere videremur. Obversetur ob oculos copiosa illa merces iis proposita, qui dilexerint decorem Domus Dei, quique illi sese cooperatores exhibuerint in procuranda animarum salute. Pergite itaque alacriter, et cæpta provehite, ut divino cultu promoti, fides excitetur, ac foveantur religiosa exercitia; simulque per catholicam institutionem tenelli puellarum animi a corruptione servatis, pietatis sensibus imbuantur. Dum autem a Deo enixe petimus, ut labores sumptusque vestri argendæ divinæ gloriæ, ac animarum utilitati magis semper ac magis benevolent, propensissime in vos voluntatis Nostræ tibi, Dilecte Fil, parentibus tuis, Sorori, Religiosque sacerorum nominum familiaris, uti postulas, Apostolicam Benedictionem peramanter impertimus.

Datam Romæ, apud S. Petrum, Die 22 Augusti 1863. Pontificatus Nostri Anno XVIII.

PIUS P. P. IX.

[TRADUCTION.]

*A notre Bien-Aimé Fils LOUIS ÉTIENNE VALOIS, Ptre, Montréal.*

PIE IX PAPE.

Bien-aimé Fils, salut et bénédiction apostolique, Notre Vénérable Frère l'Évêque de Montréal Nous avait

appris que votre père a élevé à ses propres frais, pour l'usage des fidèles, un temple assez spacieux et d'une noble architecture, ainsi qu'une maison de probation, et un couvent pour l'éducation des jeunes filles, confié aux soins des Sœurs des SS. NN. de Jésus et de Marie; et Nous avons voulu vous en témoigner la satisfaction et la joie profondes que Nous en avons ressenties, en vous envoyant, selon que vous Nous le rappelez, une médaille représentant Notre personne, afin que Nous puissions, non-seulement de loin, mais pour ainsi dire présent, bénir ces œuvres pieuses.

Nous proposons à votre considération la récompense abondante promise à ceux qui auront aimé la beauté de la Maison de Dieu, et qui se seront montrés ses coopérateurs dans l'œuvre du salut des âmes. Courage donc et persévérance, poursuivez votre œuvre; les efforts que vous faites pour promouvoir le culte divin, ranimeront la foi, échaufferont le zèle des exercices spirituels, et une éducation catholique, protégera, par l'inculcation des principes religieux, les tendres âmes des jeunes filles contre la corruption du siècle.

En demandant à Dieu avec instance qu'il fasse toujours servir de plus en plus à sa gloire et au bien des âmes, vos travaux et vos bienfaits, Nous acquiesçons de tout Notre cœur à votre demande, et Nous accordons avec l'affection la plus vive, à vous, bien-aimé Fils, à vos parents, à votre sœur et à la Congrégation des Religieuses des SS. Noms, la bénédiction apostolique.

Donné à Rome, à St. Pierre, le 22 août 1863, l'an de notre Pontificat XVIII.

PIE IX PAPE.

Nous accueillons avec bonheur cette marque de haute considération que vient de recevoir un de nos généreux concitoyens, et nous ne doutons pas que ce nouvel et si gracieux encouragement ne soit de nature à lui faire continuer l'œuvre déjà grandiose dont il a doté notre jeune pays. C'est aussi avec joie que nous voyons la Communauté des Sœurs des SS. NN. de Jésus et de Marie qui, quoique née d'hier, compte déjà un grand nombre de missions florissantes, recevoir de la part du Père commun des fidèles une bénédiction qui, nous en sommes sûrs, sera pour ces bonnes Sœurs un puissant motif de se livrer avec plus d'ardeur que jamais à l'œuvre si belle de l'éducation de la jeunesse.

Les journaux d'Europe qui nous arrivent contiennent de longs compte-rendus des séances du Congrès Catholique de Malines. Dans l'impossibilité où nous nous trouvons de pouvoir les reproduire, nous nous contenterons d'extraire ici le procès-verbal d'une séance à laquelle les membres se sont occupés de la question musicale religieuse; la décision qui vient d'être prise est très-importante et mérite de fixer l'attention.

A la suite de cet extrait nous commençons la publication du remarquable discours que M. de Montalembert a prononcé dans une des séances du Congrès. Le grand orateur catholique